N° 2366 — VIIIme ANNÉE. 5 cts. Le Numéro 5 cts. Vendredi 31 Août 1888.

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Bureaux : 2, Rue du Marché 2.

Il sera rendu compte de tout ouvrage dont il sera adressé un exemplaire à la Rédaction.

ABONNEMENTS & ANNONCES

Imp. COURVOISIER, rue du Marché 2, La Chaux-de-Fonds *et rue du Collège 309. Locle.*

GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Du 1er Juin 1888

Arrivées de	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle . . .	5 08	7 22	9 20	11 55	1 47	3 20	5 47	8 17	11 —
Morteau . .	—	—	9 20	—	—	3 20	—	8 17	11 —
Besançon .	—	—	9 20	—	—	3 20	—	—	11 —
Neuchâtel .	—	7 44	9 50	12 57	—	—	5 57	—	9 37
Genève . .	—	—	—	12 57	—	—	5 57	—	9 37
Bienne . . .	—	8 55	—	12 40	*)	—	5 27	7 10	10 10
Berne . . .	—	8 55	—	12 40	—	—	5 27	7 10	10 10
Bâle	—	—	—	12 40	—	—	5 27	7 10	10 10

*) Dimanche et fêtes : Arrivée de Berne-Bienne-Soncebox, 11.45 m.

Du 1er Juin 1888

Départ pr	m.	m.	m.	m.	s.	s.	s.	s.	s.
Locle . . .	3 50	7 55	9 59	12 —	1 05	3 40	6 07	9 45	10 17
Morteau . .	3 50	—	9 59	—	—	3 40	6 07	—	—
Besançon. .	3 50	—	9 59	—	—	3 40	—	—	—
Neuchâtel .	5 18	—	9 27	—	1 57	—	5 57	8 26	—
Genève . .	5 18	—	9 27	—	1 57	—	—	—	—
Bienne. . .	5 35	8 15	9 50	*)	—	3 28	6 30	—	—
Berne . . .	5 35	8 15	9 50	—	—	3 28	6 30	—	—
Bâle	5 35	8 15	—	—	—	3 28	—	—	—

*) Dimanche et fêtes : Départ pour Soncebox-Bienne, midi 02.

PRIX D'ABONNEMENT : franco pr la Suisse 1 an, 10 fr.; 6 mois, 5 fr. 50; 3 mois, 3 fr.

Pour l'Etranger le port en sus.

PRIX DES ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace; prix minimum d'une annonce, 75 centimes.

— JEUDI 30 AOUT 1888 —

La Chaux-de-Fonds

Foyer du Casino. — Tombola des « Armes-Réunies ». Exposition des lots, buffet, chaque jour de 11 h. du matin à 10 h. du soir. Concert dès 7 h. du soir.

Cirque Lorch. — Grande représentation, jeudi 30 et jours suivants, dès 8 h. du soir, Place de la Gare.

Union chrétienne de jeunes gens (Beau-Site). — Jeudi 30, à 8 ½ h. du soir. Causerie sur « Agassiz », par M. le pasteur Vaucher.

L'Helvétia (Section de chant du Cercle Montagnard). — La répétition est renvoyée au jeudi 6 septembre.

Brasserie Robert. — Concert de bienfaisance donné par l'*Union Chorale* avec le concours de plusieurs solistes, jeudi 30, dès 8 h. du soir.

Société des porte-jets et sapeurs. — Assemblée générale, jeudi 30, à 8 h. du soir. au local.

Société de gymnastique d'hommes. — Course, jeudi 30, à 8 h. du soir. Réunion à la Halle du Collège primaire.

Chorale du 19. — Répétition générale, vendredi 31, à 8 ½ h. du soir, au Café de la Croix-Blanche. — Par devoir.

Orphéon. — Répétition générale, vendredi 31, à 8 ½ h. du soir, au local.

Orchestre l'Espérance. — Répétition *extraordinaire*, vendredi 31, à 8 ½ h. précises du soir, aux Armes-Réunies.

Société des fabricants d'horlogerie. — Assemblée générale, vendredi 31, à 8 h. du soir, à l'Hôtel-de-Ville. — Par devoir. — « Loi sur le courtage. »

La question des sucres

La conférence des sucres, réunie à Londres, a formulé un projet de convention internationale que les plénipotentiaires français, ayant des réserves à faire, n'ont pas signé, et qui risque fort de n'avoir pas de sitôt des résultats pratiques.

Il s'agissait, pour la réglementation de cette délicate question des sucres, de la suppression des primes, directes ou indirectes, à la production ou à l'exportation. La France adhérait en principe à cette suppression, mais sous la réserve que tous les Etats producteurs de sucre accepteraient la convention et adopteraient une législation fiscale identique pour empêcher les fraudes, et, partant, le rétablissement détourné des primes.

Or, certains Etats, les Etats-Unis, par exemple, prétendent garder leur liberté d'action, alors qu'ils sont un producteur important qui fournit beaucoup au marché anglais, où, en vertu des primes indirectes, on a du sucre à 45 centimes le kilo. C'est ainsi que, dans les trois dernières années, les Etats-Unis y ont expédié 1,500,000 quintaux anglais de sucre raffiné, alors que les envois français, en sucre brut ou raffiné, n'excèdent pas 1,050,000 quintaux. Les envois d'Allemagne montent à 7,800,000 quintaux, ceux de Belgique à 740,000. Les Etats-Unis ont donc une supériorité de cinquante pour cent sur la France.

Dans ces conditions, si la France s'engageait dans une convention et s'interdisait toute modification à sa législation, elle serait à la merci des Etats non engagés. Ainsi, les Etats-Unis, maîtres de la leur, lui fermeraient facilement les marchés de l'Amérique du Sud, où la France a des débouchés.

Sur la question de l'identité de législation, les garanties offertes n'ont pas paru suffisantes, et c'est pour cela que les plénipotentiaires français se sont abstenus. Mais, ces deux *desiderata* réalisés, la France ne refuse pas à entrer de nouveau en pourparlers. Il y a une solution à trouver. C'est pourquoi M. Waddington, son ambassadeur à Londres, a déposé mardi et fait insérer au procès-verbal la déclaration suivante qui résume officiellement les intentions du gouvernement :

« Le gouvernement de la République française adhère en principe à la convention relative à la suppression des primes et se réserve le droit, conformément à l'article 8, d'y adhérer définitivement après l'adhésion de tous les pays producteurs de sucres bruts ou raffinés, et la connaissance des législations destinées à donner une garantie complète et absolue contre l'allocation de toute prime, ouverte ou déguisée, à la fabrication ou à l'exportation des sucres. »

*

Rappelons que cette conférence dure depuis près d'une année. C'est au baron Henry de Worms qu'est dû le projet de l'abolition générale du droit sur les sucres ; à cet effet il réunit à Londres les plénipotentiaires de tous les Etats européens, et, après de longues discussions, la signature de la convention définitive a été souvent ajournée sous différents prétextes ; comme on l'a vu dans les lignes qui précèdent, elle vient d'être ajournée une fois de plus.

Ainsi donc, après des discussions sans nombre, la conférence se sépare sans avoir atteint son but et il aura fallu douze mois environ à des hommes d'Etat — éminents sans aucun doute — pour s'apercevoir qu'ils ne s'entendront pas et qu'ils auraient agi sagement en restant chez eux, ce qui eût été une économie sérieuse pour le budget de leur pays.

Ce n'est pas la première fois que l'inutilité d'une conférence internationale est démontrée, mais enfin, si le cas se présente de nouveau, il n'est point mauvais de le constater.

Question sociale

4 (*Suite*).

Le service militaire obligatoire pour tous, le fait que toute la population masculine doit passer sous les armes une partie notable de ses meilleures années, qu'elle se trouve être pendant ce temps-là payée, nourrie, habillée, instruite par l'Etat, que beaucoup d'hommes, dont l'éducation avait été négligée, se forment au régiment, et qu'enfin le service militaire depuis les charges les plus hautes jusqu'aux plus infimes offre au travailleur mille occasions d'obtenir une place assurée pour toute la vie — toute cette organisation militaire a contribué depuis longtemps à préparer les voies au socialisme d'Etat. L'armée allemande est pour beaucoup d'hommes la suite et le complément de l'école. C'est là que se forment les milliers de petits employés dont l'administration a constamment besoin. Il se trouve donc qu'en demandant ces énormes crédits pour l'armée qui ont soulevé avec raison des tempêtes de protestations, M. de Bismarck n'a pas seulement en vue la défense extérieure du pays, mais il considère encore le séjour à l'armée comme le stage que doivent faire tous ceux qui serviront l'Etat. A ce point de vue, il importe que l'armée soit toujours mieux habillée, nourrie, instruite, parce que c'est là que se recrutent les fonctionnaires de l'administration. Qu'on se représente le nombre énorme d'employés subalternes, sortis des rangs de l'armée, et occupés dans les divers bureaux des tribunaux, des gouvernements de district, des douanes, des impôts, de la police, de la poste, des écoles, des chemins de fer, des administrations communales, qu'on se figure le nombre de familles qui dépendent d'eux, et l'on comprendra jusqu'à quel point l'Etat allemand s'est déjà par cette seule institution élevé au rang d'employeur, [illegible]

Un des plus puissants facteurs du socialisme d'Etat, c'est ensuite la centralisation entre les mains de l'Etat de tout ce qui concerne les grandes aatères de la circulation. C'est d'abord le service des postes avec son innombrable quantité de petits employés. Puis le monopole des télégraphes. Enfin et surtout la transformation opérée par M. de Bismarck de l'administration des chemins de fer en une colossale industrie exploitée, perfectionnée, développée et dirigée directement par l'Etat. Grâce au rachat des chemins de fer, l'administration prussienne, représentée par son ministère des travaux publics, peut être considérée comme une des plus puissantes compagnies industrielles du globe. La concentration en une seule main de ce formidable matériel de routes, de ponts, de rails, de places, de bâtiments, de fabriques, de machines, de wagons, voilà le rêve réalisé par M. de Bismarck et qui eût dépassé, il y a quelque trente ans, la fantaisie des plus ambitieux. Joignez-y la foule d'ouvriers, occupés, nourris, *pensionnés* par l'Etat, et vous aurez une idée de la puissance presque illimitée de cette nouvelle organisation, conforme aux besoins des grandes agglomérations modernes, et qu'on pourrait appeler l'*Etat industriel*. Au point de vue même de l'agrément et de la sécurité des voyageurs, les bienfaits du système se font déjà sentir. C'est avec une véritable satisfaction que l'on quitte les wagons français pour entrer dans ces larges coupés allemands, bien aérés, munis de tout le confort moderne. C'est que M. de Bismarck a tout simplement supprimé l'intermédiaire ruineux, les barons du chemin de fer, les compagnies juives, véritables pieuvres du capital qui sucent la moëlle de toute nouvelle invention humaine.

A ce vaste réseau de voies ferrées, nouveau facteur de la puissance de l'Etat moderne, viennent s'ajouter les biens de la couronne de Prusse, domaines, forêts, mines, et le capital des revenus accumulés qu'elle en retire. Si l'on cherche à se représenter, approximativement sans doute, l'influence que l'Etat, grâce à tous ces éléments, exerce au point de vue purement social, on trou-

vera que c'est en Allemagne un million d'hommes pour le moins qui, avec leurs familles, sont directement au service de l'Etat.

Un million de travailleurs sont donc presque complètement à l'abri de la misère noire. Ils sont élevés, nourris, habillés par l'Etat. En cas de maladie, ils sont soignés par l'Etat. Dans leur vieillesse ils sont pensionnés. Enfin leurs veuves et leurs orphelins sont à la charge de l'Etat. La logique la plus simple exige qu'on étende les mêmes bienfaits à toute la population, autrement on risque de créer une classe de privilégiés et d'éveiller des convoitises dangereuses. Les lois sur l'assurance obligatoire de M. de Bismarck n'ont pas d'autre but que de faire participer au système de la pension le peuple entier des travailleurs.

Je sais bien ce qu'on objectera. La pension proposée en Allemagne par la loi de M. de Bismarck est dérisoire. Ceux qui voudront participer à la rente pour la vieillesse feront bien de s'abonner d'avance à une longue vie, puisqu'il faut avoir atteint l'âge de 71 ans accomplis avant de devenir rentier de l'Etat.

Raisonner de la sorte, c'est juger la question par les petits côtés et c'est commettre plusieurs erreurs.

(A suivre.) Adrien WAGNON.

Nouvelles étrangères.

France. — Le conseil municipal de Lyon a voté 100,000 francs pour la réception du président de la République lors de son prochain voyage à Lyon.

— Les vingt-huit jours de M. Laguerre :

Le jeune député de Vaucluse, le lieutenant du brav' général Boulanger, accomplit en ce moment à Lisieux ses devoirs de sergent.

Il a avec lui deux chiens qui excitent la curiosité de la ville de Lisieux. L'un, fort beau pyrénéen, s'appelle Mars, et l'autre, une petite danoise, Marsa. Dévouées à leur maître, ces deux bêtes flattent à qui mieux mieux sa passion politique. Ils grognent et leur poil se hérisse au nom de Ferry. En revanche, ils aboient en bondissant de plaisir au nom du général Boulanger. C'est

Allemagne. — Au cours des manœuvres d'Ulm, un officier a passé son épée à travers le corps d'un soldat qui a été aussitôt transporté mourant en dehors des lignes.

En outre, un dragon s'est rompu la nuque en tombant de cheval.

— On mande de Munich :

« Une bande de faux-monnayeurs a été découverte dans le village de Neuvezendorf, près de Aschaffenbourg. Dans leur atelier, supérieurement installé, se trouvait un balancier pour la frappe des pièces de cinq marcks en argent. »

— Une dépêche de Cologne, 29 août, dit que la *Volkszeitung* dément l'histoire des fameux crocodiles de Hambourg et tous les détails y relatifs. Elle annonce que la police recherche l'auteur de cette plaisanterie, auquel les propriétaires de bains se proposent d'intenter une action en dommages-intérêts.

Où est la vérité ?

Grande-Bretagne. — Encore des arrestations. M. William Redmond et M. John Redmond, tous deux membres du Parlement, et M. C. Walsh, directeur du journal *The People*, ont été arrêtés et amenés à Wexford (Irlande) devant le magistrat, accusés, le premier d'avoir excité plusieurs personnes à la résistance contre le « deputy-sheriff » dans l'exercice de ses fonctions, et les deux derniers d'avoir empêché par intimidation un propriétaire de donner à ferme certaines terres occupées auparavant par un fermier évincé. Sur la demande des accusés, l'affaire a été remise et il ont été provisoirement relachés aux applaudissements de la multitude après avoir chacun fourni caution de 17,500 francs.

— Le révérend père Kennedy a été arrêté à Cork et emprisonné pour avoir assisté à un meeting défendu de la « National League ».

— Les nommés Daniels et Jones ont été pendus mardi à Birmingham. Le premier avait assassiné sa maîtresse, le second avait tué un enfant.

— La pluie est encore tombée à Londres et aux environs pendant la plus grande partie de la journée d'hier ; elle paraît même s'être étendue sur toute l'Angleterre.

Certains villages sont inondés. Les rapports sur l'agriculture sont très décourageants.

Belgique. — Quatre incendies ont éclaté la nuit de mardi à mercredi sur divers points de Bruxelles : le premier s'est déclaré vers neuf heures chez un pâtissier de la rue de la Madeleine et a pu être rapidement éteint. Le second a pris naissance à minuit dans une scierie de la rue Lenglentier et s'est étendu bientôt aux bâtiments voisins ; on n'a pu se rendre maître du feu qu'après trois heures d'efforts. Les dégâts sont évalués à plus de cent mille francs. Enfin, vers quatre heures du matin, deux incendies peu importants ont éclaté, l'un rue du Marché-aux-Herbes, l'autre rue Froissart.

La fabrication du fusil Lebel en France

Paris, 29 août 1888.

M. de Freycinet, ministre de la guerre, a prescrit au service de l'artillerie l'achat de 300 nouvelles machines et des outils nécessaires à la fabrication du fusil à petit calibre. La France aura, le 1er novembre, 8,200 machines en mouvement, dont 5,000 à Saint-Etienne, 2,000 à Châtellerault, 1,200 à Tulle. Les trois manufactures d'armes termineront 1,600 fusils par jour à l'entrée de l'hiver ; 580,000 fusils à répétition au calibre de 8 millimètres sont déjà en service ou dans les arsenaux.

La fabrication des cartouches va encore être accrue ; on a déjà un approvisionnement de 5,000 cartouches par fusil terminé.

Le 1er novembre, tous les fusils du modèle 1874 seront retirés à l'armée active. Le 1er avril, les manufactures d'armes ayant livré 1,200,000 fusils de petit calibre, la transformation de l'armement de l'armée territoriale sera, à son tour, terminée.

Moins de trente mois auront suffi à accomplir l'œuvre considérable à laquelle les généraux Gras, Tramond, Luzeux et le colonel Lebel ont conjointement attaché leur nom.

Chronique suisse.

Suisses à l'étranger. — Un journal étranger annonce qu'un citoyen suisse nommé G. Isler, exerçant la profession de maître de musique à Rome, s'étant rendu à Tirano (Tyrol), où sa famille réside, a reçu la visite de la gendarmerie qui lui a enjoint de quitter le territoire de l'Autriche dans les 36 heures. Le seul crime de notre concitoyen, c'est d'être réputé libéral, prétend le correspondant qui a lancé cette nouvelle. Il serait bon, toutefois, d'attendre des renseignements plus précis.

Le chemin de fer du Pilate. — On mande d'Alpnach, 29 août.

« La course d'essai du chemin de fer du Pilate, à laquelle ont pris part vingt-quatre personnes, techniciens pour la plupart, a eu lieu sans incident. Cette ligne, exécutée sous la direction de MM. Locher et Guyer, est d'un caractère hardi et grandiose qui défie toute description. »

Nouvelles des cantons.

ZURICH. — On voit actuellement à Zurich, dans un magasin de lingerie, un mouchoir de mariée, chef-d'œuvre de broderie appenzelloise, dont le prix est de 500 francs. L'ouvrière y a consacré une année de travail, disent les journaux zurichois.

Chronique neuchâteloise.

*** *Examens d'Etat.* — Les examens en obtention du brevet de capacité pour l'enseignement

---

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 35

EXIL !

PAR

M. DU CAMPFRANC

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée de Varsovie. Ai-je besoin de vous dire avec quel bonheur ? Votre affection me ravit en même temps que votre tristesse me désespère... Que pourrais-je donc faire pour vous consoler ? Reprenez courage. Demandez à Dieu la force, c'est à-dire la foi vive. Dites-vous aussi que vous commencez à peine à gravir le sentier de la vie, et que, si certaines heures vous paraissent sombres et tristes, d'autres se lèveront, pour vous, radieuses et ensoleillées.

» Vous me demandez ce que je suis devenue depuis cette dernière soirée où vous m'avez laissée seule au seuil de ma chambre, ne pleurant pas, car je ne voulais pas que mes larmes ébranlassent votre courage, mais souffrant cruellement.

» Ce que je suis devenue, ma pauvre enfant ? Cela est entre Dieu et moi : mais vous en étiez, ma bien chère, et vous en serez jusqu'au dernier jour de ma vie.

» Je vous dois l'exemple de la soumission. Dieu vous avait prêtée à moi... Il vous a reprise... Que sa volonté soit bénie ! Mais cette prière de Job, je ne parviens à la prononcer qu'en appelant à moi l'aide du ciel, car votre départ m'a laissée sans force.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

» Oui, Nadège, vous êtes peut-être, après mon père et ma mère, tout ce que j'ai le plus aimé au monde... Et, maintenant, que m'importent tous ceux qui viennent frapper à la porte de mon logis. Si vous pouviez voir avec quelle indifférence je réponds : «Entrez» car je sais que je ne verrai plus votre cher visage, votre regard si tendre, que je n'entendrai plus la voix caressante qui me murmurait : «Mademoiselle, chère Mademoiselle.» Tenez, Nadège, ne rappelons pas les souvenirs anciens. Ils enlèvent l'énergie. Qu'il me sera dur de reprendre une autre élève. Comment parviendrai-je à l'aimer ? Vous avez emporté mon cœur. Je me dois pourtant au travail; c'est la loi pour tous. C'est aussi deux fois mon devoir, puisque ma promesse au pauvre Henri n'est pas entièrement accomplie.

» J'ai un projet. Demandez à Dieu qu'il se réalise; et, peut-être, nous reverrons-nous...

» Chaque matin je me rends à Notre-Dame-des-Victoires, je place un cierge devant l'image de la Vierge Marie; et, tant que durera votre voyage, la petite flamme sera là, disant :

» — Protégez Nadège; protégez la comtesse de Rudzen. Soyez leur étoile. Vierge sainte, ne les abandonnez pas :

» Ecrivez-moi, ma bien-aimée, écrivez-moi aussi souvent que vous le pourrez. Continuez ce journal que vous avez commencé. Il est bon en ce sens qu'il vous oblige à formuler votre pensée; en un mot, il vous apprend à méditer. Et puis, lorsque vous serez triste, faites le bien le plus que vous pourrez : la vie n'a pas d'autre but, ni de plus puissante consolation. Entourez votre héroïque mère de respect, de piété filiale; soyez sa joie et aussi celle du comte de Rudzen. Adieu, enfant. A bientôt.... peut-être !...

» En attendant le bonheur du revoir, s'il nous est jamais donné, je vous embrasse sur votre front pur, et je prie le ciel de préserver de tout mal, mon beau lis, ma blanche hermine, ma fille chérie, ma bien-aimée Nadège.

» Votre meilleure amie,

» GÉRALDINE DU VALMIER. »

J'étais bien émue en achevant cette lettre, cette chère lettre de mon amie. Tout le jour mon cœur la redit à ma pensée; et, le soir, assise à la fenêtre, j'y songeais encore. Sans cesse je me demandais :

— Quel est donc le projet de Mademoiselle... Mais quel est donc ce projet ?...

Du balcon, je voyais le dôme doré de Saint-Sauveur; la place Rouge, la bien nommée, tant le sang a coulé sur les pierres dont elle est pavée. Je distinguais aussi les murs crénelés de cette forteresse militaire et religieuse qui se nomme le Kremlin, les toitures si bizarres de Vassili Blajennoï; et, fermant l'horizon, les cimes bleuâtres de la montagne des Moineaux.

L'air était pur; le moindre son se propageait à des distances infinies. Et, soudain, — nous étions à la veille de la Nativité — une cloche se mit à tinter... encore une autre. Bientôt, de toutes les coupoles s'élancèrent des carillons : la clochette d'un couvent chantait au nord; au sud un timbre grave lui répondait; au centre, le bourdon du Kremlin formait une basse régulière à la fantaisie des variations ailées. On eût dit une harpe éolienne dont les arpèges, pleins d'harmonie et de puissance, évoquaient une radieuse image : celle de l'Espérance.

Dans un élan spontané mes mains s'étaient jointes. Je priais avec les cloches. Encore, et toujours, je me répétais :

— Quel est donc ce projet de Mademoiselle ?... Mais quel est donc ce projet ?... O Vierge Marie, Vierge sainte, faites qu'il se réalise... Je vous en conjure, je vous le demande les mains jointes, je vous le demande avec toute mon âme... O Vierge Marie, Vierge sainte !

Le soleil apparaissait encore à l'horizon, teintant de pourpre les toitures multicolores des édifices; puis, peu à peu, les flammes couleur de rubis s'éteignirent, faisant place à la mélancolie des améthystes. A leur tour, les teintes violacées s'assombrirent, tandis que la lune, comme un beau globe d'argent, se balançait en l'azur profond, ayant pour escorte des milliers d'étoiles. Et dans les points diamantés de tous ces mondes, qui resplendissaient; dans les longues traînées phosphorescentes des nébuleuses, je m'efforçais de lire le mystérieux projet. Mais quel est-il donc ce projet de Mademoiselle ? Mais quel est-il ?

(A suivre.)

primaire auront lieu à Neuchâtel, dans le courant d'octobre prochain. La date précise sera fixée ultérieurement et portée à la connaissance des intéressés.

L'âge minimum requis pour être admis aux examens est, pour les aspirants, 17 ans, et pour les aspirantes, 16 ans révolus dans l'année courante.

Les inscriptions seront reçues au département de l'instruction publique jusqu'au vendredi 28 septembre 1888.

⁂ *Cours de répétition.* — Le bataillon de fusiliers n° 18, qui a fait son cours de répétition à Colombier, défilera demain, entre 7 et 8 heures du matin, dans les rues de Neuchâtel ; il quitte la caserne de Colombier pour se rendre à Muntschemier (district de Cerlier), où il arrivera le soir et sera cantonné ; c'est une trotte de 25 kilomètres environ.

Le cours préparatoire s'est poursuivi au mieux, grâce à un temps favorable. Mardi le bataillon a manœuvré aux environs de Rochefort, où l'on a bivouaqué ; hier, service de campagne dans le Val-de-Ruz avec combat très intéressant devant Coffrane. Cette fois encore la troupe a pris le repas de midi en plein air ; on avait transporté à Coffrane tout le matériel nécessaire pour cuire la soupe et le *spatz* du soldat.

La discipline et la tenue sont fort bonnes.

Le bataillon 18 va manœuvrer avec les bataillons fribourgeois 16 et 17.

Chronique du chef-lieu

(Correspondance particulière de L'IMPARTIAL.)

Neuchâtel, le 28 août 1888, (retardée).

Conseil général.

Ce jour-là, M. G. Ritter assistait à la séance du Conseil général ; c'est du reste son habitude toutes les fois que le Conseil des quarante a à examiner ou à discuter l'un de ses projets. Hier déjà il avait écouté la lecture du rapport du Conseil communal au sujet de ses demandes de concession, rapport auquel il a répodu par une lettre que lit M. le vice-président Jeanrenaud. L'ingénieur y remercie le Conseil communal de la bienveillance et de la sympathie que ce dernier lui témoigne, et il déclare qu'en ce qui le concerne, il sera vite d'accord avec les autorités actuelles si elles continuent à lui donner des marques d'intérêt.

Une de celles qu'aurait pu lui témoigner le Conseil général, c'eût été d'entrer immédiatement en discussion sur le rapport du Conseil communal concernant les demandes Ritter. Au lieu de cela, il s'est amusé à discuter très longuement sur le crédit supplémentaire de fr. 3,050, nécessaire à l'achèvement du pavillon de musique. Vous n'ignorez pas que ce pavillon est attendu impatiemment par la population de Neuchâtel ; pendant la campagne électorale, on avait commencé les travaux de terrassement ; ils avaient été subitement abandonnés pour être repris tôt après par les nouvelles autorités qui, à leur tour, les laissèrent en plan. Des récriminations s'étant produites, on avait prétexté le rapport de l'architecte, pour justifier les retards apportés à cette construction. La vérité était que l'ancien Conseil municipal avait demandé un crédit insuffisant et qu'il n'avait pas compris dans son devis, les dépenses de balustrades, de peinture, de volets, le coût de l'installation de l'éclairage et de l'ameublement. De ce chef les dépenses s'élevaient à fr. 3,050, ce qui portait à 7,700 fr. le coût total du pavillon.

On a ergoté très longuement sur la nécessité de fermer le pavillon et de le meubler de chaises et de chevalets ; 14 membres opinaient sur cette nécessité ; quatorze voix supprimaient volets, chevalets et chaises. M. Jeanrenaud a déclaré qu'à son âge il devait donner la preuve qu'il avait des principes d'économie ; il s'est rallié à la dernière opinion. Le crédit demandé par le Conseil communal s'est trouvé diminué de fr. 1,100.

Du pavillon de musique on a sauté aux rablons et à la place Maillefer. Discussion où l'on se bouche le nez et où les mots de purin et de pompe à lisier voltigent agréablement sur les lèvres des orateurs. Le crédit demandé était de fr. 1,700, malgré les efforts très honorables de MM. Benoît et Monnier, il a été diminué de fr. 700.

Le projet du Conseil communal comportait la création de fosses, l'établissement de courtines, et, éventuellement, si cela était nécessaire la pose d'un canal. Le Conseil communal s'est empressé de déclarer qu'il ne ferait usage d'une partie du crédit qu'en cas d'absolue nécessité ; que s'il demandait le crédit entier aujourd'hui, c'est qu'il désirait ne pas revenir devant les quarante au sujet de cette question ; qu'au surplus, si la somme n'était pas employée, elle resterait bien tranquille dans les coffres de la commune... A la suite de ces déclarations, le Conseil général, magnifique de confiance, n'a accordé à l'autorité exécutive que fr. 1,000.

Enfin voici venir la discussion sur les demandes de M. Ritter. M. Jeanhenry rend hommage au talent employé par M Monnier, président du Conseil communal, dans la discussion de la partie juridique — celle traitant les prétentions de M. Ritter au droit exclusif et à perpétuité de distribuer de la force motrice à Neuchâtel.— Il regrette que la partie technique n'ait pas été étudiée Pour lui, deux raisons réclament l'étude approfondie des demandes Ritter. C'est tout d'abord l'éclosion de chemins de fer et de tramways. Le Régional du vignoble demande déjà une subvention de fr. 100,000 ; mais il n'y a pas que ce projet. M. Ritter a tout un système de tramways et de funiculaires, en serrant la ville, allant de Boudry à Saint-Blaise et il nous propose de les établir sans que nous ayons à délier les cordons de notre bourse. Avant de nous prononcer il faut cependant connaître à fond les deux systèmes, voir quels sont leurs avantages. Puis il y a aussi le rachat de la concession de l'usine à gaz, rachat qui a été décidé et qui devra se faire d'ici au 1er octobre de l'année prochaine. Dans la convention qui lie la Société de l'usine à gaz avec la ville, il y a un article très important qui prévoit que si la science découvre une lumière plus belle, et à meilleur compte que l'éclairage au gaz, la ville pourra imposer aux concessionnaires l'obligation de transformer leurs installations pour nous doter de cette lumière. Or M. Ritter nous offre un éclairage plus beau et à meilleur compte, c'est la lumière électrique.

L'orateur propose le renvoi à une commission, chargée d'étudier l'affaire Ritter au double point de vue du droit et à celui technique.

Il termine en disant que M. Ritter est une force pour notre ville ; cette force on ne peut ou ne doit pas la négliger ; tout au plus devrait-on chercher à l'endiguer, à la canaliser, à mettre au point les projets que M. Ritter conçoit. On doit examiner les moyens de progrès qu'il nous propose.

M. Monnier répond qu'il verra avec plaisir le renvoi à une commission. Le Conseil communal a envisagé que les projets Ritter devaient être tirés au clair, au plus vite, car ils font échec à quantité d'autres questions: demandes de force motrice, éclairage, chemin de fer de la gare, du Régional ; il y avait urgence. D'autre part il ne pouvait examiner la partie technique sans être inconséquent avec lui-même. M. Ritter prétend qu'il a un droit exclusif de distribuer de la force motrice à Neuchâtel, et, partant de ce principe, il nous demande de lui permettre l'application de ce droit. Mais ce droit on ne peut le lui reconnaître, il n'existe pas ; dès lors, il est évident que le Conseil communal n'avait pas à entrer dans l'examen de la partie technique, qu'il ne pouvait entrer par une porte que le Conseil lui-même avait déjà fermée.

A la votation, le renvoi à une commission est voté par 14 voix contre 7. Une interminable discussion s'engage sur la question de savoir si la commission a mandat d'examiner toute la question Ritter ou si elle doit être bridée par le Conseil général qui lui interdirait d'étudier la partie technique. On décide finalement de s'en rapporter à sa sagacité et on passe au scrutin.

Il est près de 7 heures. Les quarante, qui ne sont plus que 26, votent dans les ténèbres ; la questure transporte sa table et le siège de ses opérations dans une encoignure de fenêtre. Dans la salle, on voit passer, tels des fantômes, de grandes masses d'ombres qui sont les conseillers ; il fait à peu près nuit, lorsque on donne connaissance du résultat. Sont nommés MM. Jeanhenry, Lambelet, Billetter, Colomb, DuPasquier, Roulet... Un second tour est nécessaire. Mais on n'y voit littéralement plus clair ; et MM. les conseillers à moins de faire flamber des allumettes-bougies ne peuvent écrire. Je profite, pour gagner la porte, du moment où l'un d'eux a recours à cet ingénieux moyen. On m'a dit, dès lors, que l'huissier avait consenti à allumer les lustres et que M. Barbey avait complété la Commission ci-dessus. L'ordre du jour n'est pas épuisé, le Conseil siégera lundi prochain.

W. B.

Chronique locale.

⁂ *Régional Ponts-Sagne-Chaux-de-Fonds.* — Dans un précédent numéro nous avons reproduit une correspondance — adressée de La Sagne à la *Feuille d'avis des Montagnes* — se plaignant de la douce lenteur avec laquelle étaient poussés les travaux du Régional P.-S.-C. En réponse à cette lettre, nous recevons du bureau-directeur de cette entreprise la réponse aigre-douce que voici :

« La Chaux-de-Fonds, 30 août 1888.

» A la rédaction de *L'Impartial*, en Ville.

» Vous avez reproduit dans votre journal un communiqué de La Sagne, concernant le Régional P.-S.-C.

» La tournure malveillante de cet article ne mériterait pas une réponse ; toutefois, comme la Compagnie arrive à la période de l'achèvement des travaux, nous croyons être agréable au public en lui donnant, par votre obligeante entremise, quelques renseignements comme contrepartie aux appréciations d'un Sagnard grincheux.

» Les travaux ont été commencés le 22 août de l'année dernière et poussés avec toute l'activité que permettait la mauvaise saison ; il est évident pour chacun que le long hiver et l'été pluvieux étaient des plus défavorables pour les travaux de terrassements.

» Une variante au tracé primitif ayant pour but de donner au Régional une entrée indépendante en gare de La Chaux-de-Fonds, a dû être faite sur les instances du Département fédéral des chemins de fer. Ce nouveau tracé, en cours d'exécution, a nécessité l'expropriation de terrains et a sensiblement retardé l'ouverture à l'exploitation de la ligne.

» Le percement des tranchées en rocher, le long de la rue de l'Hôtel-de-Ville, exige des précautions exceptionnelles, l'explosion des mines étant plus dangereuse que celle des pétards de la fête du Roi.

» Aujourd'hui les terrassements sont terminés depuis le Mont-Sagne aux Ponts ; le Jura-Neuchâtelois a préparé la plateforme pour le répage de sa voie qui donnera passage libre au P.-S.-C. dans les tranchées des Crosettes. La voie est posée jusqu'à la Sagne, tout le matériel roulant est à disposition et les gares se construisent ; si quelques retards se sont produits pour la maçonnerie des petits bâtiments à la Sagne, cela est le fait de l'entrepreneur, ce dont le correspondant de la *Feuille d'avis* pourra très facilement s'assurer sur place.

» Quant à la date de l'ouverture de la ligne, elle dépend du beau ou du mauvais temps ; mais rien n'est négligé pour activer, autant que faire se peut, l'avancement des travaux. Plus de 150 ouvriers sont occupés sur les chantiers. Si le correspondant de La Sagne est aussi fort en travaux de construction qu'en caquetage, ses conseils pratiques seront peut-être les bienvenus du personnel technique de la Compagnie. »

⁂ *Concert de bienfaisance.* — Nous attirons d'une façon toute spéciale l'attention des amateurs et des âmes charitables sur le concert qui sera donné ce soir, jeudi, à la Brasserie Robert, par l'*Union chorale* et plusieurs artistes-amateurs. Le produit des collectes est destiné à une bonne œuvre.

Dernier courrier.

Vienne, 30 août. — Des perquisitions domiciliaires ont eu lieu à Reichenberg, en Bohême.

La police a recherché et découvert plusieurs centaines de brochures anarchiques et des numéros d'un journal anarchiste imprimé en langue tchèque.

Une prime de 100 florins a été promise pour la découverte des colporteurs de ces écrits qui viennent de Saxe.

Nice, 30 août. — On a arrêté hier, un nommé von Hohenburg, professeur de langues, ancien militaire allemand, au moment même où il expédiait, par la poste, une boîte renfermant une cartouche du fusil Lebel. Cet individu qui habite Nice depuis sept ans, a été arrêté deux fois déjà, sous la prévention d'espionnage, mais il avait été relaxé faute de preuves.

Sofia, 30 août.—Le gouvernement bulgare déploie la plus grande énergie pour la répression du brigandage. Dix bandits ont de nouveau été pendus.

Un des membres de la bande qui a capturé MM. Binder et Laëndler, ayant eu l'audace de se présenter dans une caserne de Sofia, en y demandant un sous-officier qu'il connaissait, a été arrêté. On a trouvé sur lui environ 200 livres provenant de la rançon.

Paris, 30 août. — Une dépêche du Caire dit que les derviches ont attaqué un fort, mais qu'ils ont été repoussés laissant une centaine de tués sur le terrain.

— Le président de la République ira le 11 septembre à Cherbourg.

Constantinople, 30 août. — Le sultan a ordonné une réduction de 5 % sur les appointements de tous les fonctionnaires de l'Etat dans le but d'arriver à équilibrer le budget.

En Liquidation : Tissus foulard d'Alsace imprimés

à **30 c.** jusqu'à **36 c. la demi-aune**, les meilleures qualités dont la **valeur réelle** est de **45 c.** jusqu'à **85 c. la demi-aune** (occasion), est expédié directement aux particuliers en mètres seuls ou en pièces entières, franco de port à domicile, par **Œttinger & Co**, Centralhof, **Zurich**.

P.-S.— Envoi d'échantillons franco de nos collections riches par le retour du courrier. (2)

☛ Il arrive assez fréquemment que l'on nous demande l'indication d'adresses concernant des annonces qui portent la mention :

« ***S'adresser sous initiales...*** »

Afin d'éviter toute démarche inutile, nous rappelons que dans ce cas, l'on doit adresser les offres **par écrit** au bureau du journal, en indiquant sur l'enveloppe les initiales ou chiffres mentionnés dans l'annonce. Nous transmettons ensuite à nos commettants les offres qui nous sont parvenues.

Administration de l'IMPARTIAL.

COLLEGE de la Chaux-de-Fonds
École d'Art

Les Cours de l'Ecole d'Art s'ouvriront à partir du lundi 3 septembre, et les inscriptions seront reçues dès ce jour dans les divisions respectives de l'Ecole d'Art, savoir :

Les **lundi, mercredi** et **vendredi** soir de chaque semaine, pour le *dessin artistique*. Professeurs, MM. Edouard KAISER et William HIRSCHY.

Le **mardi,** pour le *modelage*. Professeur, M. Edouard KAISER.

Le **mardi** et le **vendredi**, pour le *dessin mathématique*. Professeur, M. Camille CALAME.

Le **jeudi**, pour la *perspective* et l'*anatomie artistique*. Profssseur, M. Edouard STÉBLER.

Le **samedi**, pour l'*histoire de l'art* et *exercices de composition*. Professeur, M. Eug. SCHALTENBRAND.

Ces cours gratuits sont destinés aux ouvriers désirant développer leurs connaissances artistiques.

Les apprentis et les élèves des écoles y seront cependant reçus après examens d'admission.

La Chaux-de-Fonds, le 28 Août 1888.

Au nom du Comité de l'Ecole d'Art :
Le président,
8107-2 William AUBERT.

Ecole de cuisine
de la Chaux-de-Fonds

Les nouveaux Cours de cuisine s'ouvriront le **lundi 24 septembre** et dureront trois semaines. — Professeur : M. MAILLARD, de Lausanne. 8026-3*

Le nombre des inscriptions est limité à 48.

Prix du cours : **30 francs.**

S'adresser, pour renseignements et inscriptions, jusqu'au 10 septembre, à Mlle Nicolet, rue du Parc 43, **de 10 h. à midi.**

PRÉPARATION
des
Conserves de Fruits et de Légumes

Cours spécial donné par M. **Maillard, professeur de cuisine**, à partir du 17 septembre prochain. 8025-3*

S'adresser, pour renseignements et inscriptions, jusqu'au 10 septembre, à Mlle Nicolet, rue du Parc 43, **de 10 h. à midi.**

Société suisse pour l'assurance du MOBILIER

Messieurs les assurés qui n'ont pas encore acquitté leur contribution, conformément au bordereau qui leur a été remis, sont invités à le faire sans délai, s'ils veulent éviter les frais de perception à domicile.

L'agent, **Albert DUCOMMUN,**
8056-2 3, rue de la Promenade 3.

COURS DE COUPE

A la demande d'anciennes élèves, Mlle **Grandhomme** donnera un Cours de coupe, du **lundi 3 au 15 septembre,** rue de la Loge 8. 8105-3

Les inscriptions peuvent se faire par lettres à Mlle Grandhomme, chez M. Ducommun Robert, rue du Grenier 20.

— POUR PARTICULIERS —

On achète toujours aux prix les plus élevés des 6317-40*

Pièces et Feuillettes à vin, vides.

S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL.

AVIS

Le soussigné se recommande à son honorable clientèle et au public pour les **réparations,** le **remontage** et le **nettoyage de meubles, sommiers, matelas et literie**, faits soigneusement chez lui ou au domicile du client.

Confection de Rideaux. Montage de Broderies, Stores, etc.

Charles FREY, tapissier,
7991-10 Rue de la Promenade 12.

On demande à acheter d'occasion :

Une jolie petite **voiture,** légère, solide et bien conservée ; — Un **harnais** anglais.

Adresser offres avec prix, par lettres sous chiffres **C. M. 400,** au bureau de l'IMPARTIAL. 8027-1

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris, blancs et flétris, leur couleur de première jeunesse. Se vend en flacons de deux grandeurs à des prix très modiques. Se trouve chez les Coiffeurs et Parfumeurs, 92, Bd Sébastopol, Paris.

Se trouve à LA CHAUX-DE-FONDS : chez MM **Gygi,** coiffeur ; **B. Weill,** coiffeur, et **E. Piroué,** coiffeur. 6811-23

MAGASIN D'ÉPICERIE
GROS — DÉTAIL

Ayant repris, pour mon compte, particulier le magasin d'**Epicerie, Vins & Liqueurs, Conserves alimentaires,** de M. Ernest VILLARS, **7, rue Léopold Robert 7,** je viens me recommander à la bienveillance du public et m'efforcerai, par des marchandises de premier choix, de mériter la confiance que je sollicite.

Par la même occasion, je recommande tout particulièrement mes **BISCUITS ANGLAIS,** qui sont à des prix très avantageux.

8040-2 ***Emile FERRAT.***

PASTILLES ET POUDRE DE CHARBON DU Dr BELLOC

(H-5732-x)

La commission nommée par l'Académie de Médecine de Paris, pour étudier les effets du Charbon de Belloc, a constaté que les Maux d'estomac, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions difficiles ou douloureuses, Crampes, Aigreurs, Renvois, etc., cessaient après quelques jours d'usage de ce médicament. D'ordinaire, le bien-être se fait sentir dès les premières doses; l'appétit revient et la constipation si habituelle dans ces maladies disparaît.

Chaque flacon de Poudre et chaque boîte de Pastilles doivent porter la signature et le cachet du **Dr Belloc.**

En Vente dans toutes les Pharmacies.

7794-8

Avis aux voyageurs et touristes !

Hôtel-Pension de la Couronne
FLEURIER

Cet hôtel, le plus rapproché de la gare, offre actuellement, ensuite de nombreux aménagements, tout le CONFORT désirable. — Cuisine soignée. — Vins de premier choix. — Service propre et actif. — Vivier. — Voitures à l'hôtel. — Guides pour les charmantes excursions de *la Pouëta Raisse, Mauborget, Bullet, Chasseron, la Glacière, Fabrique de ciment et pâte de bois à Saint-Sulpice, etc.* **— Repas de noce ou de toute autre société nombreuse à des prix raisonnables. — Conditions exceptionnelles pour un séjour prolongé.**

Se recommandent,
6650-3 *Les tenanciers,* ***Guinchard fils & Evard.***

En vente dans toutes les principales pharmacies de la Suisse.

Elixir Stomachique de Mariazell

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac

et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise haleine, flatuosités, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorrhoïdes (veine hémorrhoïdale). — Prix du flacon avec mode d'emploi: Fr. 1, flacon double Fr. 1.80. — Dépôt central: pharm. „zum Schutzengel" C. Brady à Kremsier (Moravie), Autriche.

En vente dans toutes les principales pharmacies de la Suisse.

Dépôt général pour toute la Suisse, chez M. Paul Hartmann, à Steckborn. — Dépôts : *Chaux-de-Fonds,* pharmacies Gagnebin et Bech ; *Locle,* pharmacie Theiss ; *Neuchâtel,* pharmacie Dardel ; *Saint-Imier,* pharmacie Nicolet et dans les principales pharmacies de toute la Suisse. 11404-17

Cimetière.

Les personnes qui désirent faire rétablir les jardins ou tombes du cimetière qui sont négligées et qui encombrent les passages, sont priées de s'adresser à M. Hri **Zimmermann,** jardinier du Cimetière.

Reçu un grand choix de **Couronnes d'immortelles** et autres, à bas prix.

Entourages de tombes en tous genres. 7992-1

Aux DAMES et MESSIEURS

Fouillez vos buffets et chambres hautes. Je me recommande pour tous les ouvrages concernant ma profession, tels que : **Rhabillages** et **Dégraissages d'habits.** Ouvrage propre et soigné. 7876-1

Se recommande,
G. UDECH, tailleur,
15, rue du Premier Mars 15.

Le doct. BOREL
MÉDECIN OCULISTE

reprendra ses consultations à partir de MARDI 28 août. 7995-1

Maison Ch. JULLIEN
Grand'Rue, à MORTEAU

Entrepôt de la **Verrerie de Montferrand** *actuellement en faillite.*

Profitez de l'occasion !

100,000
Pots de chambre

Importante liquidation **50 o/o** de rabais.

APERÇU DES PRIX :

Assiettes porcelaine, pour hôtels, depuis **2 fr. 50** la douzaine.
Verres à vin, à pied, taillés, depuis **3 fr. 50** la douzaine.
Verres à bon vin, taillés, depuis **2 fr. 40** la douzaine.
Verres à Champagne, taillés, depuis **3 fr. 50** la douzaine.
Gobelets Bohême, unis, depuis **1 fr. 80** la douzaine.
Gobelets Bohême, taillés, depuis **2 fr. 75** la douzaine.
Gobelets moulés, dep. **2 fr. 75** la douz.
Bouteilles de comptoir pour liqueurs, bonne taille, **90 c.** la pièce.
Carafes taillées, pr vin, dep. **75 c.** la pièce.
Carafes moulées. » » **25 c.** »

On ne vendra en détail que pendant quelques jours. Prochainement, le solde sera vendu par lots. 7850-3

Horlogerie.

A vendre, pour cause d'âge et de retraite, un très bon établissement d'horlogerie fabricant directement la montre par l'ébauche. Conviendrait à une maison désireuse de produire avec profit tout genre d'horlogerie à Besançon.

L'établissement, en plein exercice, renferme moteur, transmissions, découpoirs, ainsi que tout le matériel et l'outillage nécessaire à la fabrication entière des mouvements.

Ateliers de repasseurs, graveurs et doreurs.

Toutes facilités de fabrication sont réunies dans cet établissement.

Emission de fonds très peu importante.

S'adresser à M. **J.-L. Bichet,** rue de la Lue 18, à **Besançon.** 7727-8

GRAND MAGASIN de GLACES
G. KOCH-HAAS
doreur sur bois,
10 a, rue du Premier Mars 10 a.

Grand choix de **GLACES,** demi-glaces et Miroirs, Glaces ovales et de toutes grandeurs, Tableaux à l'huile, Gravures et chromos. Consoles, Galeries et Ciel de lit, riches et ordinaires. Porte-manteaux, Porte journaux, sculptés et en laque. Broderies pour porte-manteaux. Etagères, Cadres à musique, Articles en papier mâché, etc. Stores coutil et Stores peints. — Toujours grand assortiment de **Poussettes.** 130 29

Encadrements en tous genres. Redorages

Se recommande.

LOUIS RENAUD
Rhabilleur de pivots,
1, rue du Parc. — Rue du Parc 1.
CHAUX-DE-FONDS

Pierres d'échappements, GRENATS, SAPHIRS, RUBIS 4 et 6 trous.

PIERRES POUR RHABILLAGES
BALANCIERS 7801-4

Assortiments cylindre. — Roues et Cylindres pivotés pour l'Exportation.

Plaques de contrepivots et contrepivots.

A louer pour St-Martin 1888

deux beaux **appartements,** dont un au premier étage et l'autre au rez-de-chaussée, composé chacun de trois grands cabinets. Par la bonne situation au centre des affaires, le rez-de-chaussée pourrait être utilisé comme magasin. 8033-3*

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

manières, il se les répétait sans cesse, et, s'il ne parvenait pas à en sonder le mystère, du moins elles lui donnaient l'espoir, l'espoir qui est l'unique consolation de ceux qui souffrent et que le malheur frappe injustement.

Il ne lui vint pas une seule fois à l'idée que Louise Verdier avait pu le tromper. En la voyant tremblante, toute en larmes, agenouillée devant lui, il n'avait pu douter de la sincérité de ses paroles. D'ailleurs, on ne joue pas ainsi la comédie de la douleur.

Mais quelle étrange révélation ! Il n'était pas le fils de Pierre Ricard ! Ce nom d'un misérable, qu'il portait depuis son enfance, depuis le jour de sa naissance peut-être, ce nom n'était pas le sien. Son père et sa mère existaient, et Louise Verdier, cette femme qui avait été sa nourrice, devait le prendre par la main pour le conduire près d'eux. Qui étaient-ils ? Après tant d'années voudraient-ils le reconnaître ? Pourquoi n'avait-il pas été élevé par eux ? L'avaient-ils donc abandonné ? Et s'il en était ainsi, ce qui lui paraissait probable, ce qui pouvait bien être le crime dont Louise avait parlé, devait-il esperer qu'ils lui donneraient tardivement leur affection et leur tendresse ?

Toutes ces pensées se heurtaient tumultueusement dans son cerveau.

On comprend combien il avait hâte d'être mis en liberté, afin de se trouver en présence de l'inconnu qui l'attendait.

Du côté de Léontine et M. Blanchard, il était tranquille : il se savait aimé !

Si cruelle que fut sa situation, si énorme que fût l'accusation qui pesait sur lui, il s'en affectait à peine ; du reste, il n'avait guère le temps d'y songer, trop de choses plus intéressantes occupaient son esprit.

Son amour était pour lui comme le phare lumineux qui apparaît aux marins au milieu d'une nuit de tempête et les appelle au port où ils doivent trouver le salut après le danger.

Oh ! son amour, il était toute sa joie, son plus doux espoir, la chose délicieuse qui lui faisait aimer la vie et croire au bonheur ! Il remplissait son cœur de rayonnements célestes ! Il n'avait qu'à l'évoquer, cet amour si pur et si plein de charmes, et aussitôt son cachot s'inondait de lumière, les sombres murailles s'écroulaient, il voyait s'ouvrir le ciel d'azur et il croyait marcher sur un tapis de fleurs parfumées.

Alors, au milieu de ces fleurs et de cette lueur éblouissante, Léontine lui apparaissait gracieuse, souriante, radieuse. Elle s'approchait de lui, le regard irradié de tendresse et d'amour, et, de sa voix douce comme un gazouillement de fauvette, de cette voix aimée qui enchantait son âme, elle lui disait, en penchant vers lui sa jolie tête blonde :

— Je t'aime ! je t'aime !

C'était une illusion, oui, mais une illusion charmante, adorable, qui faisait pénétrer une indicible ivresse dans le cœur du pauvre prisonnier.

Etendu sur son lit, Pierre était dans un de ces heureux moments d'hallucination, lorsque le grincement d'une clef dans la serrure de la porte fit disparaître la suave apparition et le rejeta brusquement dans la réalité.

Il se leva. La porte s'ouvrit, et il vit entrer un homme vêtu de noir, dont le visage pâle, sans barbe, lui parut extrêmement sévère.

La porte de la cellule s'étant refermée, les deux hommes se trouvèrent seuls en face l'un de l'autre.

XX

Dans la prison.

Le visiteur resta un instant immobile, les yeux fixés sur le jeune homme, dont la physionomie ouverte, le regard limpide et assuré, le front intelligent et le grand air de distinction l'avaient subitement frappé. Bien qu'il sût que Pierre était un ouvrier, il comprit aussitôt qu'il n'était pas en présence d'un homme ordinaire. Mais ce qui augmentait encore sa surprise, c'est qu'il lui semblait que ce jeune homme ne lui était pas inconnu.

— Où donc l'ai-je déjà rencontré, se demanda-t-il.

Il interrogea vainement sa mémoire ; il ne put se souvenir.

Pierre, dans une attitude respectueuse, attendait que ce grave personnage voulût bien lui adresser la parole.

(A suivre.)

5me Année - 1888 N° 47 - IXe Volume

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON DE

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS. — VIIIme ANNÉE

1 an, fr. 10. — 6 mois, fr. 5»50. — 3 mois, fr. 3

LES

DEUX BERCEAUX

PAR

Emile RICHEBOURG

DEUXIÈME PARTIE

La Tache Rouge

Mais ce n'est pas tant pour lui et pour moi que j'ai voulu, que je veux encore le soustraire à la justice ; c'est pour la famille de Lucerolle ; c'est pour éviter le scandale, peut-être la honte qui rejaillirait sur elle; oui, c'est pour M. le comte, Mme la comtesse, leur fille et leur fils, c'est pour ne point les jeter tous comme une pâture à la curiosité du monde.

— Ce que vous me dites est tellement étrange et incohérent que je m'y perds, répliqua le magistrat ; pourquoi mêlez-vous à tout cela la famille de Lucerolle ? En vérité, madame, si je n'avais pas sous les yeux la lettre de M. le comte de Lucerolle, je croirais avoir affaire à une pauvre insensée. Je ne comprends pas, je ne comprends pas.

— Ah ! je sais bien que vous ne pouvez pas comprendre, puisqu'il y a un secret ?...

— Un secret ?

— Oui, monsieur, un secret terrible.

Le juge d'instruction secoua la tête avec incrédulité.

— Décidément, dit-il, je crois que je perds mon temps à vous écouter, car, enfin, madame, rien ne me prouve encore que cette histoire de l'accusé Pierre Ricard, précipité dans la Seine, ne soit pas inventée par vous.

— Quoi, monsieur, vous ne me croyez pas ?

— Je doute, madame.

— M. le comte de Lucerolle ne vous dit donc pas que vous pouvez avoir confiance en moi ?

— M. le comte de Lucerolle peut se tromper.

— Mais, dans une heure, monsieur, dans une demi-heure, si vous le voulez, vous aurez la preuve que je vous ai dit la vérité. Vous n'avez qu'à aller ou à envoyer rue de Seine, à l'hôtel meublé où le jeune homme a été transporté par les pêcheurs. On interrogera la maîtresse de l'hôtel ; elle dira qu'il a passé la nuit chez elle, qu'un jeune médecin, encore étudiant, qui demeure dans la maison, l'a soigné et rappelé à la vie : elle dira aussi que c'est moi qui ai veillé près de lui toute la nuit, et qu'il est sorti de l'hôtel le samedi matin vers neuf heures. Il retournait chez lui, rue Saint-Sébastien, où les agents de la sûreté l'attendaient pour l'arrêter.

— C'est bien, dit le juge d'instruction, tout à l'heure j'enverrai rue de Seine.

— Alors, vous ne douterez plus, monsieur, vous aurez la preuve que je vous ai dit la vérité et qu'il est innocent. Je ne vous demande point de le mettre immédiatement en liberté ; car on en veut à sa vie et, tant que tous ses ennemis n'auront pas été mis dans l'impossibilité de le frapper, je craindrais qu'il ne tombât dans quelque nouveau guet-apens.

Il a été conduit à Mazas, je l'ai appris hier. Comme il doit être inquiet, malheureux ! Comme il doit souffrir ! Il sait que je pense à

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.

lui, que je m'occupe de son bonheur, et il m'a dit qu'il était plein de confiance ; mais les plus forts peuvent se laisser prendre par le découragement ; je voudrais qu'il n'eût pas la douleur, la honte d'être amené ici, devant vous, entre deux gendarmes comme un criminel.

Depuis un instant, le juge d'instruction semblait réfléchir profondément.

— J'irai moi-même à Mazas, dit-il ; j'interrogerai Pierre Ricard dans sa prison.

— C'est une bonne inspiration ; quand il saura que vous m'avez vue, il ne refusera plus de parler. Ah ! si vous avez pitié de l'innocent, dites-lui, monsieur, dites-lui que Louise tiendra la promesse qu'elle lui a faite.

— Maintenant, Louise Verdier, reprit le magistrat, deux fois vous avez parlé de la famille de Lucerolle, sans vouloir vous expliquer ; que peut-il y avoir de commun entre cette famille des plus honorables et des criminels ? Vos paroles trop vagues m'ont vivement impressionné, je suis inquiet, j'ai l'esprit troublé. Il s'agit d'un secret, d'un secret terrible, avez-vous dit, il faut que je sache tout, j'ai besoin de tout savoir pour apprécier les faits. Complétez votre confidence, quel est ce secret ? Louise Verdier, ici vous ne devez rien avoir de caché, je vous adjure de parler.

— Non, je ne veux pas ! s'écria-t-elle effrayée. Vous êtes le juge d'instruction, vous êtes la justice ; j'ai peur, j'ai peur, j'ai peur !

— Louise Verdier, prenez garde, dit le magistrat avec une sorte de violence.

Elle eut un sourd gémissement.

— Ah ! reprit-elle d'un ton douloureux, si vous connaissiez mes angoisses, si vous saviez ce que je souffre, vous auriez pitié de moi. Vous m'ordonnez de parler, vous voulez que je vous dise... Eh bien, oui, vous saurez tout, vous connaîtrez ce secret fatal que je garde depuis vingt-quatre ans, ce secret qui m'étouffe, qui me brûle comme si j'avais un brasier dans la poitrine ; mais pas aujourd'hui, je manquerais de force ; attendez à demain ; à midi, je serai ici, je vous le promets.

Ce que la malheureuse femme éprouvait en ce moment était une véritable torture.

Le magistrat ne crut pas devoir insister davantage.

— Soit, dit-il, je vous attendrai ici demain, à midi.

— Oh ! vous êtes bon ! merci ! s'écria-t-elle.

Il la congédia d'un geste.

Elle se leva et sortit du cabinet en essuyant ses joues baignées de larmes.

Resté seul, le juge d'instruction appuya ses coudes sur son bureau et prit sa tête dans ses mains.

Au bout d'un instant, il murmura :

— Tout cela est bien mystérieux. De quelle nature est donc le secret de cette femme ? Je me suis trouvé souvent en présence d'affaires judiciaires bien ténébreuses, mais je n'ai jamais eu une semblable appréhension. C'est comme si je doutais de moi, de mes forces, de mon intelligence. Il me semble que je vais marcher dans la nuit à travers des abîmes.

Il secoua la tête comme pour se débarrasser d'importunes pensées, et il ajouta :

— Elle reviendra demain à midi ; attendons.

XIX

Comment on peut se distraire en prison.

Une demi-heure après le départ de Louise, la maîtresse de l'hôtel meublé de la rue de Seine entrait dans le cabinet du juge d'instruction.

Elle répondit sans hésiter à toutes ses questions et lui confirma l'exactitude du récit de Louise Verdier. Seulement, son amie lui ayant caché avec intention ce qui s'était passé sur le pont, elle dit au juge d'instruction que le jeune homme avait voulu se suicider par suite d'un violent chagrin d'amour.

Mais le magistrat était prévenu : il savait que Louise Verdier, dans un but qu'il ne connaissait pas encore, avait eu intérêt à ne point parler du crime. Il ne vit là, ce qui était vrai, que le calcul d'une volonté bien arrêtée. C'était par suite de ce même calcul que Louise Verdier avait fait jurer à Pierre Ricard de garder le silence. Evidemment, cela touchait

à son secret, ce secret terrible qu'elle gardait depuis vingt-quatre ans.

Certes, avant d'envoyer chercher la maîtresse de l'hôtel et de l'avoir entendue, le juge d'instruction était convaincu que Louise Verdier lui avait dit la vérité en lui dénonçant le crime du pont des Arts. Il avait trop l'habitude d'étudier les physionomies et de scruter les pensées, pour se laisser tromper par le mensonge. Mais, scrupuleux en tout, sa conscience de magistrat lui faisait un devoir de ne négliger aucun détail et d'accumuler les renseignements en faveur de la vérité.

Il congédia l'amie de Louise, se réservant de faire appeler plus tard l'étudiant en médecine, et, voulant ajouter aux déclarations de Louise Verdier et de la maîtresse d'hôtel celle de Pierre Ricard, il se rendit à la prison où, comme nous l'avons dit, le jeune homme avait été écroué le samedi soir et mis au secret.

Confiant dans la parole de Louise, pensant bien qu'elle avait trouvé le moyen de rassurer Léontine en lui faisant entendre des paroles d'espoir, Pierre était assez calme. Il trouvait, néanmoins, que les choses prenaient une singulière tournure et il se demandait avec une certaine anxiété comment il verrait la fin de cette déplorable erreur dont il était victime.

— Que doivent penser de moi mes amis ? se disait-il ; et Léontine ? Mais non, c'est impossible, malgré les apparences, malgré les charges qui semblent m'écraser, ils me connaissent trop bien pour admettre un seul instant que je sois un voleur et un assassin.

Sa pensée s'occupait constamment de la jeune fille, qu'il se représentait désolée, les yeux rougis par les larmes, et qu'il revoyait sans cesse à la fenêtre, éplorée, le corps penché en avant, agitant ses bras avec désespoir. Si seulement il avait pu lui écrire ! C'eût été pour lui une consolation, une joie. Mais il y a bien des choses qui sont interdites aux prisonniers ; on ne lui permit point d'écrire. On consentit seulement, sur sa demande, à lui donner des livres.

Ces deux jours qu'il venait de passer dans un isolement complet, ne voyant même pas le guichetier qui lui passait sa nourriture par une ouverture pratiquée dans le mur de sa cellule, ces deux jours lui avaient paru longs comme des siècles.

— Que serait-ce donc, se disait-il avec une terreur dont il ne pouvait se défendre, si je devais rester ici plusieurs mois ?

Et il se sentait frémir à cette pensée que des innocents, faussement accusés comme lui, pouvaient être condamnés à une prison perpétuelle.

Alors il se rappelait les lettres de cachet de la loyauté, devant lesquelles, pour donner satisfaction à la haine d'un grand seigneur ou seulement au caprice d'une favorite, s'ouvraient les portes de la Bastille et des autres prisons d'Etat.

— Nous n'en sommes plus là heureusement, reprenait-il ; on peut encore emprisonner des innocents, puisque je suis ici ; mais au moins il n'y a plus de lettres de cachet pour le bon plaisir des riches et des puissants ; la justice est pour tous, c'est elle qui juge, et, si elle peut se tromper quelquefois, jamais elle ne condamne un homme sans l'avoir entendu.

Il avait longuement cherché à découvrir comment l'erreur dont il supportait la peine s'était produite, comment les soupçons avaient pu se porter sur lui ; mais il eut beau mettre son esprit à la torture, il ne put rien s'expliquer. Il cessa de penser à cela en se disant que d'autres plus habiles que lui parviendraient peut-être à déchiffrer l'énigme.

Louise lui avait dit : « Vous n'êtes pas le fils de Pierre Ricard ; vous aviez onze mois lorsque vous avez été victime d'un crime ininfâme ; vos parents existent, je vous les ferai connaître et je vous mettrai dans leurs bras. »

Elle lui avait dit encore : « Au nom de votre fiancée, au nom d'autres personnes qui vous seront chères, au nom aussi de votre propre intérêt, il faut que vous gardiez le silence sur les événements de cette nuit ; mais dans quelques jours, quand il n'y aura plus utilité de garder le secret, je vous délierai de votre serment. »

Ah ! il ne les avait point oubliées, ces paroles de Louise Verdier : elles étaient gravées dans sa mémoire, et il lui semblait les voir écrites en lettres de feu sur les murs de sa prison. Il les avait commentées de toutes les

Etude de Me Alb. GRETHER, notaire, à Courtelary.

Vente de bétail

Samedi 8 septembre 1888, dès les 10 heures du matin, à son domicile, M. Fritz OPPLIGER, fermier au « PIERRE-FEU », commune de Cortébert, exposera en vente volontaire: 70 vaches, 2 génisses, 2 taureaux, 1 cheval et 20 porcs maigres.
Terme pour les paiements. (H-4112-J)
Courtelary, le 29 août 1888.
Par Commission:
8193-2 ALB. GRETHER, not.

ÉPICERIE J. NICOUD

7, rue de la Chapelle 7.

Les personnes qui m'ont demandé des **SAUCISSES fumées** de la campagne, sont prévenues que je viens d'en recevoir un nouvel envoi.
Beau LARD maigre.
Excellent **VIN ROUGE** naturel, à **55 c.** le litre.
Alcool à brûler blanc. 8202-3

PENSIONNAIRES. Mme ROSSÉ, **rue des Granges 9,** prendrait encore quelques pensionnaires solvables. Cuisine soignée. **Cantine à emporter.** 8196-3

L'ÉCOLE ENFANTINE

de 8054-2

Mme PICTET-BENGUEREL

s'ouvrira le 3 septembre
rue Léopold Robert 32 a

ÉCOLE DU SOIR

A louer pour St-Georges 1889
à des personnes d'ordre: un **appartement** de 3 pièces, au premier étage, avec balcon; un dit, au rez-de-chaussée, situés à proximité de la Poste et des Collèges. 8106-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une personne honnête, d'un certain âge, sachant bien cuire et faire tous les travaux d'un ménage, laver et repasser, se recommande pour des journées. 8082-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Un visiteur-acheveur connaissant à fond l'échappement ancre et cylindre, les retouches de réglage et le terminage de la montre, cherche une place dans un bon comptoir de la localité. Certificats à disposition.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8112-2

Une jeune fille allemande sachant très bien cuire et connaissant tous les travaux d'un ménage cherche une place. — S'adresser rue du Progrès 69, au 1er étage. 8098-2

Une jeune personne forte et robuste, ayant l'habitude de soigner des malades, se recommande aux dames de la localité, soit comme garde-malade, soit comme releveuse de couches. A défaut, on accepterait des journées. — S'adresser à Mme Stercky, rue de la Balance 16, au 3me étage. 8087-2

Commissionnaire. On désire placer un jeune garçon intelligent, âgé de 12 ans, pour faire les commissions entre ses heures d'école.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8092-2

Servante. Une servante de toute moralité et parlant les deux langues désire se placer de suite. — S'adresser rue du Parc 64, au 1er étage. 8095-2

Une jeune fille de 16 ans cherche une place pour garder les enfants ou pour aider dans un ménage. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 58, au magasin 8113-2

Une jeune fille allemande, recommandable, désire se placer de suite pour s'aider à faire un ménage.
S'adresser rue Léopold Robert 23, au troisième étage. 8123-2

Un jeune homme de la Suisse allemande, parlant un peu le français, cherche une place, de préférence dans un magasin, pour se perfectionner dans la langue. 8028-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une bonne finisseuse de boîtes or et argent demande de l'occupation à la maison.
A la même adresse, un bon **remonteur** se recommande pour de l'ouvrage à la maison ou dans un comptoir.
S'adresser rue du Progrès 75, au premier étage. 8037-1

Repasseurs. On demande deux bons ouvriers repasseurs, qui seraient logés et nourris chez le patron. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 8180-3

Servante. On demande de suite une bonne servante d'un certain âge pour faire un petit ménage sans enfants. — S'adresser rue Léopold Robert 51, au 2me étage. 8183-3

Commissionnaire. Un jeune garçon actif est demandé comme commissionnaire, au comptoir V.-E. Bahon-Schüpfer, rue du Progrès 53. — Entrée immédiate. 8184-3

Apprentie. On demande de suite une jeune fille pour faire les débris. — S'adresser rue Léopold Robert 32, au 4me étage. 8186-3

Aiguilles. On demande une ou deux bonnes ouvrières **finisseuses** d'aiguilles, ainsi qu'une **apprentie** ou à défaut une **assujettie.** 8187-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Emailleur. On demande de suite un bon ouvrier émailleur. — A la même adresse, on demande une jeune fille pour faire les commissions. 8188-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille. On demande pour fin septembre une jeune fille intelligente et de toute moralité pour aider dans un petit ménage. — S'adresser rue du Stand 12. 8086-2

Nickeleuse. On demande au plus vite une ouvrière nickeleuse.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8093-2

Jeune fille. On demande une jeune fille pour garder des enfants. — S'adresser rue D JeanRichard 5, au troisième étage. 8094-2

Graveur. Un graveur d'ornements pouvant disposer de quelques heures dans la journée, trouverait de l'occupation chez Ch. Brandt, rue du Parc 77. 8096-2

Faiseur de secrets. On demande de suite un bon ouvrier faiseur de secrets pour boîtes argent. — S'adresser rue Léopold Robert 61, au 2me étage. 8097-2

Repasseur. M. **Junius Gondy,** fabricant, à Pontarlier, demande pour travailler chez lui un bon repasseur connaissant bien sa partie; de préférence un homme marié. Il serait bien rétribué. 8109-2

Confiseur-pâtissier. On demande un jeune homme de toute moralité comme confiseur-pâtissier. — S'adresser à M. Albert Bürgi, confiseur, à Annemasse, près Genève. 8110-3

Employé. On demande comme employé dans une maison sérieuse, pour un travail manuel, un homme actif et intelligent. 8143-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Apprentis. On demande un ou deux bons apprentis ayant si possible fait les échappements, pour les repassages, démontages et remontages, genre bon courant et soigné. 8111-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Nickeleuse. On demande une ouvrière nickeleuse. — S'adresser rue Léopold Robert 66, au rez-de-chaussée, à gauche. 8117-2

Jeune fille. Un petit ménage habitant Berne demande une jeune fille comme aide. Elle apprendrait la langue allemande et aurait une vie de famille.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8126-2

Jeune fille. On demande, pour la Belgique, une fille de 20 à 30 ans, ayant quelque connaissance sur l'horlogerie; bonne rétribution et excellent confort. — S'adresser, pour renseignements, à M. Jacques Schwob, rue Léopold Robert 32. 8045-2

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille honnête pour faire les commissions et aider au ménage; au besoin elle pourrait être nourrie.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 805 -2

Appartement. A louer de suite pour cas imprévu, au centre du village, un appartement de 2 pièces et dépendances. Eau à la cuisine. — S'adresser rue du Premier Mars 8 8197-3

Chambre. A louer à un monsieur travaillant dehors, près de l'hôtel des Postes et dans une maison d'ordre, une chambre indépendante meublée soigneusement. — S'adresser rue du Parc 43, au 2me étage. 8190-3

Chambre. A louer une jolie chambre meublée, au soleil levant et indépendante. — S'adresser chez M. Emile Guerber, rue Léopold Robert 57. 8181-3

Chambre. A louer une chambre indépendante meublée ou non. — S'adresser rue du Grenier 37. 8189-3

Chambre. A louer, à une personne travaillant dehors, une jolie chambre meublée. A la même adresse, on demande une **apprentie** et une **assujettie** polisseuse de cuvettes. — S'adresser r. Léopold Robert 11, au 2me étage 8191-3

Chambre. A louer une chambre non meublée. — S'adr. chez M. H. Stucky, rue de l'Industrie 30. 8203-3

Chambre. A remettre pour le 1er septembre, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors, une chambre meublée. — S'adresser rue de la Demoiselle 16, au rez-de-chaussée. 8204-3

Logement. Pour cas imprévu, à remettre pour le 11 novembre 1888 un joli logement de 3 pièces et dépendances. Eau à la cuisine. Situation centrale.
S'adresser au notaire Charles Barbier, rue de la Paix 19. 8031-1

Appartement. A remettre pour le 1er octobre 1888, un petit appartement composé d'une chambre et d'une cuisine, avec dépendances, dans la maison rue de la Promenade 23 B. 7950-1
S'adresser en l'Etude de M. Ch.-U. Sandoz, notaire, rue de la Promenade 1.

Chambre. On demande à louer au plus vite, une chambre meublée ou non, située à proximité de la grande poste. — Adresser les offres sous initiales **J. R.,** poste restante, Chaux-de-Fonds. 8124-2

On demande à louer pour fin Septembre proch., à proximité de la rue de la Charrière, un appartement de 2 ou 3 pièces, si possible au rez-de-chaussée. — S'adresser à M. Victor Brunner, Demoiselle 37. 8046-2

On demande à acheter d'occasion une **boîte de mathématiques** complète. — S'adresser rue la Paix 57, au 3me étage. 8036-1

A vendre un bon **tour aux débris** avec roue et établi. 8198-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre un **char à pont** neuf, à un cheval. — S'adresser à M. Jean Haag, charron, rue de la Charrière no 24 A. 8102-2

A vendre un **chien de garde,** bon pour une ferme.
A la même adresse, un **potager** à deux feux, usagé, est aussi à vendre.
S'adresser rue Fritz Courvoisier 36, au rez-de-chaussée. 8100-2

A vendre faute d'emploi, un **tour aux débris** avec établi et tous les accessoires, prix fr. 25; ainsi qu'une très bonne **machine à régler,** prix fr. 25.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8121-2

Char. A vendre un char à brecette avec mécanique et caisson.
S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 8103-2

Poussette. A vendre à bas prix une poussette encore en bon état. 8029-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre un joli bureau antique, deux paires de grands rideaux et deux grands tableaux. 8030-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Perdu mardi après midi une petite **bourse** en nickel contenant 4 fr. 10 c. — La rapporter, contre récompense, rue Léopold Robert 40, au 1er étage. 8192-3

Il a été égaré un **paquet** contenant 6 mouvements 13 lig., laiton, N° 9989-94, avec fournitures pour plantages; ce paquet a été remis au dépôt de la messagère de la Sagne, le Samedi 4 Août, à l'adresse de M. Nestor Vuille, Sagne. — La personne qui pourrait en donner des renseignements, est priée de les adresser au bureau de l'IMPARTIAL, contre récompense. 8122-1

La famille **Louis Provesi - Kocher** tient à exprimer ses remerciements pour tant de marques de sympathie qui leur ont été témoignées dans leur deuil. 8194-1

Les membres de **la FRATERNITÉ** sont priés d'assister Vendredi 31 août, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de Madame **Eugénie Nicolet,** membre de la Société. (N° Mat1e 3785.) — Domicile mortuaire: Rue Fritz Courvoisier 10.
8182-1 **Le Comité.**

Monsieur Charles Huguenin et ses enfants, Monsieur et Madame Arnold Huguenin-Fusly, Monsieur et Madame Albert Droz-Huguenin et leur enfant, Mademoiselle Rose Huguenin, à Berne, Mademoiselle Cécile Huguenin, à Berlin, ainsi que les familles Huguenin, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, tante et parente,

Madame JEANNE HUGUENIN,

que Dieu a rappelée à Lui, jeudi, dans sa 22me année, après une longue et pénible maladie.
La Chaux-de-Fonds, le 30 août 1888.
L'ensevelissement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **samedi 1er septembre,** à une heure après midi.
Domicile mortuaire: Hôpital.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part. 8199-2

Les membres du **Syndicat des ouvriers faiseurs de pendants, anneaux et couronnes** sont priés d'assister samedi 1er septembre, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de Madame **Jeanne Huguenin,** épouse de M. Charles-Oscar Huguenin, leur collègue.
8200-2 **Le Comité.**

Les membres de la Société de tir **la Montagnarde** sont priés d'assister samedi 1er septembre, à 1 heure après midi, au convoi funèbre de Madame **Jeanne Huguenin,** épouse de M. Charles-Oscar Huguenin et belle-sœur de M. Albert Droz-Huguenin, leurs collègues.
8201-2 **Le Comité.**

Madame Marie Loosli née Schlunegger et ses enfants, Monsieur et Madame Jean Loosli, Messieurs Charles et Jules Loosli, Monsieur et Madame Jules Macquat, Mademoiselle Ida Loosli et son fiancé, Madame Barbara Bützer et ses enfants, ainsi que les familles Loosli et Schlunegger, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de leur cher époux, père, fils, frère, beau-fils, beau-frère et parent,

Monsieur LOUIS-FERDINAND LOOSLI

que Dieu a retiré à Lui, Mercredi 29 août 1888, dans sa 35me année, après une pénible maladie.
La Chaux-de-Fonds, le 30 Août 1888.
L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Samedi 1er Septembre** 1888, à 1 heure après midi.
Domicile mortuaire: Valanvron, N° 26.
Départ à 11 1/2 heures.
Le présent avis tient lieu de lettres de faire part. 8195-2

J'estime qu'il n'y a point de proportion entre les souffrances du temps présent et la gloire à venir, qui doit être manifestée en nous.
Rom VIII, v. 18.

Monsieur Hercule Nicolet, Monsieur et Madame Louis Nicolet-Hintermeister et leur enfant, à Bulach, les familles Nicolet et Mathey, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur chère épouse, mère et parente,

Madame Eugénie NICOLET née Mathey

que Dieu a enlevée à leur affection, Mardi 28 Août, à l'âge de 50 ans, après une longue et pénible maladie.
La Chaux-de-Fonds, le 28 août 1888.
L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Vendredi 31** courant, à 1 heure après midi.
Domicile mortuaire: Rue Fritz Courvoisier 10.
Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 8161-1

Monsieur et Madame Justin Boss-Mathys et leurs enfants, Madame veuve Sophie Boss née Roth, les familles Boss et Mathys, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimée fille, sœur, petite-fille, nièce et cousine,

Louise-Emma

que Dieu a enlevée à leur affection, Mardi 28 Août, à 5 h. du soir, à l'âge de **9 mois,** après une pénible maladie.
L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Vendredi 31** courant, à 1 heure après midi.
Domicile mortuaire: Rue de la Ronde 28.
Le présent avis tient lieu de lettres de faire-part. 8162-1

L'HIVER EST PROCHE !...

OCCASION EXCEPTIONNELLE

ANCIEN MAGASIN ROBERT-HALDY

12, Place Neuve. — Place Neuve 12. 8171-1

Articles p^r l'hiver **LIQUIDATION** Articles p^r l'hiver

25 DESCENTES DE LIT, de . . . . . Fr. **2** à **13 50**
150 JERSEYS couleurs, unis et soutachés, de Fr. **5 50** à **17**
70 HABILLEMENTS complets pour hommes, noirs, cérémonie et autres, de . . . . . Fr. **25** à **60**
PANTALONS, depuis Fr. **8.** **GILETS,** depuis Fr. **3**
VESTONS, depuis Fr. **10.** — **JAQUETTES,** depuis Fr. **15.**

10 ROBES DE CHAMBRE, depuis. . . . Fr. **23** à **35**
100 SPENCERS, laines première qualité, depuis Fr. **5** à **10**
25 PARDESSUS pour toute saison, de . . . Fr. **20** à **40**
30 PÈLERINES pelisses, depuis . . . . Fr. **8** à **18**
POUSSETTES nouveauté, depuis . . . . . Fr. **25** à **60**
GLACES, différentes grandeurs, depuis. . . . . Fr. **2**

12, PLACE NEUVE **Pour deux mois seulement !** **PLACE NEUVE 12.**

Brasserie ROBERT

= Jeudi 30 Août 1888 =
à 8 heures du soir,

CONCERT

en faveur d'une
BONNE ŒUVRE
donné par la Société de chant
L'UNION CHORALE
sous la direction de M. **Seb. Mayr**, prof.
avec le bienveillant concours de
MM. Arm. Perrette, Raoul Perroud, L. Clero, A. Breton, E. Brandt, E. Scalabrino.

ENTRÉE LIBRE.

☞ Il sera fait plusieurs collectes dans le cours du concert. Au nom de la bienfaisance, on est prié de réserver bon accueil aux collecteurs. 8146-1

TOMBOLA

en faveur de la musique militaire
LES ARMES-REUNIES
Exposition des Lots
et BUFFET 7927-4
AU FOYER DU CASINO
dès samedi 25 août 1888, à 7 heures du soir, jusqu'au lundi 3 septembre, chaque jour dès 11 h. du matin à 10 h. du soir.

Ce soir Jeudi 30 courant,
dès 8 heures,
Grand Concert
DONNÉ PAR
MM. Paul D'Or, Bernard Junod, Louis Imer et Scheurer.

ENTRÉE LIBRE

EMPRUNT. On demande à emprunter une somme de **3000 fr.** contre bonnes garanties hypothécaires. 8089-3
S'adresser au bureau de M. L. Lamazure, avocat, rue de l'Hôtel-de-Ville 9.

Mme DOTTI
SAGE-FEMME
a transféré sa sonnette de nuit
5, rue du Soleil 5,
même maison. 8185-3

Café-restaurant Arsène Delémont.
Eplatures. 8175-3
Lundi 3 Septembre 1888,
STRAFF — STRAFF
Se recommande.

☞ PLACE DE LA GARE, la Chaux-de-Fonds

CIRQUE LORCH

☞ CE SOIR JEUDI 30 AOUT, à 8 heures,
REPRÉSENTATION de GALA

DIMANCHE 2 SEPTEMBRE 1888,
Deux grandes représentations
la première à 4 h. après midi, la seconde à 8 h. du soir.

PRIX DES PLACES
Places réservées, **3 fr.** — Premières, **2 fr.** — Secondes, **1 fr. 20.** — Galeries, **60 c.**
Les enfants, au-dessous de 10 ans paient aux places réservées, **2 fr.**; aux premières, **1 fr.**; aux secondes, **70 cent**; aux galeries, **30 cent.** 8172-1
Se recommande, **FRÈRES LORCH, directeurs.**

Boulangerie ROULET-DOUILLOT
Tous les jours, 8176-3
Pain de Graham

UNE BONNE TAILLEUSE
se recommande aux dames de la localité pour de l'ouvrage à la maison ou en journée. Elle espère par un travail consciencieux et des prix modérés, satisfaire toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. — S'adresser à Mlle CALAME, **rue de l'Industrie 23.** 8177-3

Restaurant de l'Ecureuil, au Seignat
LA FERRIÈRE 8173-2
Dimanche 2 Septembre,
Straff - Straff
Se recommande, Emile CATTIN.

Hôtel de TÊTE de RANG
8174-2
Dimanche 2 Septembre 1888
Bal **Bal**

Laitier. On désire entrer en relation avec un laitier, pouvant fournir, par jour, 35 à 40 litres de lait de première qualité.
S'adresser, pour tous renseignements, rue de la Paix 57, au plaipied. 8178-3

A louer

On offre à louer, pour St-Martin 1888, deux beaux appartements, l'un de quatre et l'autre de cinq pièces, avec dépendances, situés à la rue du Grenier n° 30. Eau à la cuisine. — S'adresser en l'Etude de M. Ch^s-U. Sandoz, notaire, rue de la Promenade 1. 8179-3

Visiteur-acheveur. Un visiteur-acheveur bien au courant de l'échappement ancre et cylindre et de l'achevage pour pièces bon courant, trouverait emploi de suite. On exigera des certificats de maisons sérieuses. — Offres sous initiales **F. R. 412,** au bureau de l'IMPARTIAL. 8038-1

Jeune fille. On demande une jeune fille de 17 à 18 ans, de bonne conduite, pour travailler à **une partie de l'horlogerie.** Elle sera rétribuée de suite. 8034-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Aiguilles. On demande, pour fin août, une ouvrière faiseuse d'aiguilles et une **apprentie.** — S'adresser rue Daniel JeanRichard 27, au deuxième étage 8035-1

Appartement. Ensuite de circonstances imprévues, à louer pour St-Martin 1888, rue du Pont 17 et à des personnes d'ordre, un beau logement de 3 pièces, avec eau dans la cuisine.
S'adresser rue de la Serre 36, au premier étage. 7976-6

Appartement. A louer pour St-Martin ou plus vite si on le désire, un appartement de 3 pièces avec corridor et eau, situé rue du Puits 27. — S'adresser Comptoir Ducommun-Roulet, rue Léopold Robert 32. 8100-5

Logement. A louer, pour St-Martin prochain, un beau logement de trois pièces, alcôve et corridor fermé, au premier étage. Bien exposé au soleil
S'adresser à M. Fetterlé, rue du Parc 69 8116-5

Chambre. A louer une chambre non meublée. — S'adresser rue de l'Industrie 36, au pignon. — A la même adresse, une personne bien recommandée s'offre pour faire des journées ou des ménages. 8101-5

Appartements et magasin à louer.
S'adresser à L. Lamazure, avocat, rue de l'Hôtel-de-Ville 9, 8088-3

Chambre. A louer de suite une belle petite chambre meublée, à un ou deux messieurs travaillant dehors.
S'adresser chez Mme Perroud, rue du Parc 62, au troisième étage. 8118-2

Chambre. A louer une chambre meublée indépendante, à une fenêtre. — S'adresser rue de la Paix 71, au 3me étage, à droite. 8091-2

Chambres. On cherche à louer, pour deux messieurs tranquilles, dans une maison d'ordre et isolée, au centre du village, deux chambres bien meublées et situées au soleil. 8090-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, située au soleil. — S'adresser rue de l'Hôtel-de-Ville n° 31, au rez-de-chaussée. 8119-2

Cabinet. A remettre de suite un cabinet meublé, à un monsieur de moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue de la Demoiselle 12 A, au deuxième étage. 8048-2

Chambre. A louer, pour le 1er ou le 10 septembre, une jolie chambre meublée, indépendante, à une dame ou demoiselle de moralité; à défaut on offre la place et la couche; on peut y travailler si on le désire. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 8049-2

Chambre. A louer de suite une chambre meublée. — S'adresser rue de la Ronde 5. 8053-2

Appartements. A louer pour Saint-Martin un beau logement de 3 pièces et corridor, très bien situé et au centre des affaires. — Un dit de 4 pièces et dépendances, au centre du village. — Pour le 10 septembre, un **magasin** avec cuisine, cave, bûcher et chambre haute. — Un dit plus petit, avec cave. Installation d'eau dans tous ces logements.
S'adresser à M. F.-L. Bandelier, place de l'Hôtel-de-Ville 5. 7798-2

Appartement. Pour cas imprévu, à remettre de suite, dans la localité, un petit appartement de deux chambres, cuisine et autres dépendances, avec jardin, à des personnes de toute moralité. Eau dans la cuisine. 8099-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logement. Pour cas imprévu, à remettre, de suite ou pour Saint-Martin, un beau logement au soleil levant, comprenant 3 pièces, alcôve, corridor et dépendances, terrasse, eau dans la cuisine, jouissance du jardin. — S'adresser rue du Parc 79, au troisième étage. 8050-2

Logement. A louer, pour St-Georges 1889, à proximité de la Place Neuve, un premier étage, beau logement de trois grandes pièces, dépendances et eau; soleil et vue étendue, petit jardin avec poteaux, dégagement agréable.
S'adresser à M. J.-P. Delachaux, rue du Premier Mars 13. 8051-2

On demande à acheter de suite des **MOUVEMENTS** à clef, bonne qualité, plantés ou non, 13 lig., cylindre, Vacheron, et 15 lig., 3/4 platine, cylindre. 8114-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter des **mouvements** remontoirs, 13 à 18 lig. — S'adresser chez M. Arthur Meyer, rue du Puits 8. 8115-2

On demande à acheter un **lit** à une place, matelas pur bon crin; on pourrait faire les offres par pièce, mais on préférerait le lit complet. — Adresser les offres, par écrit, avec prix, au bureau de l'IMPARTIAL. 8047-2